

Luxembourg, le 28 novembre 2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et à Monsieur le Ministre du Logement :

*« Fin septembre 2017, le gouvernement avait présenté un projet pilote encourageant le Fonds de compensation (FDC) à s'engager davantage dans le développement du parc immobilier locatif abordable.*

*Une première opportunité d'investissement s'étant en effet présentée à Grevenmacher, le gouvernement comptait jadis développer ainsi un «nouveau modèle» en parlant même de «changement de paradigme».*

*C'est pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et à Monsieur le Ministre du Logement :*

- Monsieur le Ministre du Logement peut-il informer sur l'avancement, voire la finalisation du projet immobilier à Grevenmacher?*
- Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale peut-il informer sur les montants engagés par le Fonds de compensation, depuis automne 2017, dans le développement du parc immobilier locatif abordable au Grand-Duché de Luxembourg? Jusqu'à concurrence de quel pourcentage de ses avoirs, le FDC serait-il disposé à investir dans le logement locatif à coût abordable?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

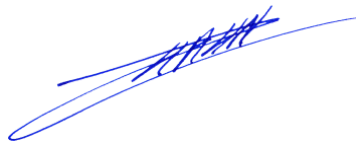
dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Messieurs les Ministres peuvent-ils présenter, le cas échéant, des projets immobiliers analogues réalisés entretemps ou à réaliser dans un avenir proche? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER  
Député



Max HAHN  
Député